



Retour à l'avocature : "le temps qui court"

Conseils pratiques publié le **27/12/2023**, vu **2191 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

J'aurai aimé faire un point étape pour mon anniversaire de retour au barreau mais inexorablement le temps passe...

Le 1er septembre 2022 je revenais au Barreau et plus précisément je devenais avocat au Barreau des Hauts de Seine.

Depuis, il s'est passé de nombreuses choses que je vais essayer de vous faire partager pour que vous puissiez mieux comprendre le quotidien d'un avocat, très pénaliste et un peu humaniste...

1. Les permanences

Après quelques mois où il a fallu que je reprenne mes marques, j'ai présenté ma candidature à la permanence correctionnelle du Barreau afin que je puisse être désigné en garde à vue, en comparution immédiate, en ouverture d'information correctionnelle et en commission de discipline.

En mars 2023, j'intégrais cette commission.

Suivant l'évolution de mon parcours, j'ai alors souhaité intégrer la commission "avocat d'enfant".

Depuis octobre 2023, c'est chose faite !

Enfin, ma candidature a été retenue pour faire des consultations auprès des [Restos du Coeur](#) en novembre 2023. J'en suis ravi...

Le plaisir, la motivation et la certitude d'être utile à mon prochain sont présents.

En revanche, cette période a été traversée par quelques interrogations.

2. La médiatisation

J'ai eu droit à ma première affaire médiatique.

Tous types de médias m'ont sollicité. C'est étrange cette impression de "traverser le miroir" en quelques mois. Moi qui fustigeait ces avocats médiatiques prêts à tout pour se faire connaître. Et pourtant...

Pourtant, la déontologie est un guide...

Plus encore, le fait d'avoir rédigé une thèse sur le secret de l'enquête et de l'instruction a également été bénéfique.

On ne va pas à la télévision ou à la radio les mains dans les poches. Il ne fait pas hésiter à échanger en amont avec les journalistes et leur expliquer où se trouve précisément le curseur. Voici ce que je veux dire dans l'intérêt de mes clients.

Passer à la télé ou la radio a également une vertu pédagogique, cela permet d'expliquer, de faire comprendre...

Après quelques semaines d'emballlement, il a fallu retourner aux autres dossiers...

Faire une sortie médiatique n'attire pas de nouveaux clients. Enfin si mais disons qu'il ne s'agit pas de clients aux prétentions très sérieuses : il y a cette dame par exemple qui pense être reliée par la pensée au Président de la République.

En revanche, cela vous attire des critiques assez hypocrites

L'intérêt essentiel est que cela fait plaisir à vos clients. Leur avocat est désormais une star, ils sont ravis !!!

L'autre intérêt est la constitution d'un nouveau réseau professionnel.

3. L'enseignement

Outre un enseignement professionnel proposé par le [Mémorial de la Shoah](#) sur la lutte contre la racisme et l'antisémitisme, j'ai arrêté la plupart de mes enseignements, si ce n'est un séminaire de droit pénal des affaires à la Faculté Libre de droit d'Issy-les-Moulineaux.

Je dois avouer simplement que le temps me manque et qu'il est difficile de jongler entre un emploi du temps fixe d'enseignements et des horaires fluctuants liés à mon activité d'avocat.

4. Et demain ?

Tout ceci me plaît mais cela ne reste q'un début.

Déjà, je vais m'installer seul, je vais devoir quitter le cocon protecteur de ma collaboration à mi-temps en espérant pouvoir continuer à bénéficier des conseils et de la bienveillance de [Me Daphné PUGLIESI](#), ma Consoeur et amie.

Ensuite, j'aimerais rédiger une newsletter au profit de mes clients pour les informer des actualités juridiques dans mon domaine de prédilection le droit pénal et même au delà...

Si l'on ajoute à cela quelques engagements militants, mon bonheur sera total !!!